



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Niger

Question écrite n° 100917

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la grave crise alimentaire du Niger. Ce pays de 13 millions d'habitants est, au sens de l'indicateur de développement humain du programme des Nations unies pour le développement, le plus pauvre de la planète. Plus de 60 % des Nigériens vivent avec moins d'un dollar par jour, un enfant sur quatre n'atteint jamais l'âge de cinq ans et 15 % des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition aiguë tout au long de l'année. Si le Programme alimentaire mondial, les ONG et les États ont financé l'ouverture de 800 centres de récupération nutritionnelle ces cinq dernières années, l'effort de la communauté internationale est insuffisant au regard des besoins de ce pays, qui subit durement la crise du marché africain des denrées de première nécessité. Le programme alimentaire mondial connaît en effet une crise financière importante ne lui permettant pas de répondre aux besoins alimentaires de nombreux pays en voie de développement il lui demande quelle action entend mener la France auprès de ses partenaires internationaux pour abonder les ressources financières du Programme alimentaire mondial, et permettre le déblocage d'une aide humanitaire d'urgence au Niger.

Texte de la réponse

La France n'oublie pas que le Niger est un pays fragile au regard de sa sécurité alimentaire et qu'il est structurellement déficitaire en ce domaine, notamment du fait des conditions climatiques qui l'affectent mais également en raison de la diminution constatée des terres arables. Dans ce contexte, il convient de souligner que la France est, avec l'Union européenne, le principal contributeur du dispositif national nigérien de prévention et de gestion des crises alimentaires. Ce dispositif est, au travers de ses différents outils pertinents, à la fois un moyen de concertation entre l'Etat et les partenaires en matière de sécurité alimentaire, et le principal instrument de gestion coordonnée des crises alimentaires. De l'avis de l'ensemble des partenaires internationaux du Niger, ce dispositif est remarquable et exemplaire : il a su jouer son rôle de dispositif de réaction rapide dans l'attente de la mobilisation des aides internationales. Si l'ampleur exceptionnelle de la crise alimentaire subie par le Niger, à l'été 2005, a fait que ses capacités de réactions n'ont pas suffi à la circonscrire complètement, le dispositif n'a pas failli pour autant. Dans ce cadre, pour la seule année 2005, l'aide de la France, qui avait commencé dès le début de la crise, à la fin de l'année 2004, s'est articulé comme suit : appui à la lutte contre l'invasion acridienne : 2,5 millions d'euros ; aide alimentaire : 4,5 millions d'euros, cantines scolaires (programme PAM) : 1 million d'euros ; aide humanitaire (vivres et médicaments) : 500 000 euros. De plus, la France a fortement contribué, à hauteur de 3 millions d'euros, au programme du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) dont le Niger bénéficie des programmes. La France est ainsi le second contributeur après l'Union européenne et le premier contributeur bilatéral au dispositif global (en y incluant le PAM) de gestion des crises. Mais elle n'est pas le seul pays à se mobiliser pour venir en aide aux populations nigériennes sinistrées. Nombre de nos partenaires européens, les voisins maghrébins du Niger, certains pays du Golfe ainsi que des pays asiatiques se mobilisent en effet, avec nous, pour que les conséquences dramatiques de la crise alimentaire aiguë que traverse le Niger puissent être endiguées, dans le cadre d'une résolution à moyen et long terme. Dès lors, la France encourage l'ensemble des partenaires du Niger, bilatéraux

ou multilatéraux, à privilégier la concertation avec les autorités de ce pays, afin que l'aide alimentaire continue à soutenir le système nigérien de prévention et de gestion des crises alimentaires, dans le cadre des actions menées par ce pays.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100917

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 juillet 2006, page 7686

Réponse publiée le : 16 janvier 2007, page 527